



République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécý
séance du 12 février 2024

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
07/02/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Réf : 2024_05

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication ou notification du

L'an 2024 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

Créance éteinte

Le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie demande à la commune d'effacer une créance suite à la commission de surendettement du Cher du 21 septembre 2023.

L'effacement de la dette concerne les titres 2018 T 716115430011, 2019 T 716115500011 et 2019 T 716115560011, pour un montant total de 499.84€.

Le Maire propose l'effacement de la dette pour un montant de 499.84€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal constate à l'unanimité (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention) l'effacement de la dette d'un montant égal à 499.84€.

Cette dépense sera imputée à l'article 6542.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 15 février 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

